

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2082

7 septembre 2011

SOMMAIRE

AH Participations S.A.	99919	Cadasys S.A.	99936
A.H.P. S.A.	99919	Cadasys S.A.	99936
Alfa 2011 S.A., SPF	99890	Café Angel S.à.r.l.	99936
Antenor S.A.	99903	Café Caramba	99936
APB Certitude B.V. S.à.r.l.	99903	Camden Town Investment S.A.	99936
Arlésienne S.A.	99903	Captiva Capital III GP S.à r.l.	99929
Arpa S.à r.l.	99910	Carena Invest S.à r.l.	99930
Atares Lux Invest S.A.	99923	Carena Invest S.à r.l.	99930
Atiken Lux Invest S.A.	99924	C.C.R. Investment S.C.S.	99929
Avanza Beta S.à r.l.	99924	Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l.	99931
AXLU S.A.	99924	Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.	99931
Banque BCP, S.A.	99927	Chesnut Holdings S.à.r.l.	99931
Barena Invest S.à r.l.	99924	Cipio Partners S. à r.l.	99932
Barena Invest S.à r.l.	99924	Climona S.à r.l.	99932
Bartalli S.A.	99927	ComLux Furniture S.à r.l.	99935
Belconnfin S.A.	99927	Commerzbank Finance 2 S.à r.l.	99932
Bellevue Cannes S.à r.l.	99927	Comptoir Electrique d'Esch S.A.	99933
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.	99925	Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.	99935
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A.	99925	Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.	99933
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.	99925	Culture Holding S.à r.l.	99935
Blue Finance S.A.	99927	Event & Travel Blenders	99926
BO S.A.	99928	First Data International Luxembourg II S.à r.l.	99911
Bouquet Holding S.A.	99928	FSA Faïencerie Services Administratifs ..	99928
BRAPF Japan S.à r.l.	99926	Ger Log 9 S.A.	99932
BRVT Holding II S.à.r.l.	99928	Global Finance Sàrl SPF	99911
BRVT Holding I S.à.r.l.	99928	Goedert-Helfent Immobilière S.A.	99931
BtoBe Luxembourg S.A.	99925	Goedert Participations	99929
Bucephale S.A.	99929	Orion Immobilien Christine S.à r.l.	99930
Bucephale S.A.	99903	Starwood Energy POD Holdings S.à r.l. ..	99933
Bufo S.A.	99929	Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l. ...	99933
Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l.	99926	Tooway4you Europe S.A.	99904
Bulgarian Acquisition Company V S. à r.l.	99926		

Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.527.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before the undersigned notary, Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trustser S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 145.916, hereby represented by Mr. Federico Franzina, chartered accountant, acting as sole director of the company, who declares to have the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a family asset management company in the form of a société anonyme under the name of "ALFA 2011 S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11 May 2007 relating to the creation of a société de gestion de patrimoine familial («SPF»), excluding any commercial activity.

The Company is authorised to hold a participation interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder

(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-), consisting of five million (5,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in bearer form.

Art. 7. Ownership and Transfer of shares.

7.1 Certificates of bearer shares shall be signed by two directors or by the sole director if applicable. Such signatures shall be either manual, or printed, in facsimile or affixed by means of stamp. One of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case, the signature must be manual. The share certificate will in particular contain the date of the constitutive deed of the Company and the date of publication thereof, the amount of the issued share capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they present, a brief description of the contributions made to the Company and the conditions, and any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company and the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

7.3 The Company's shares may only be transferred to eligible investors as defined in article 3 of the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

C. General meeting of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

8.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

8.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 9. Convening general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

9.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Monday of the month of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.4 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper.

9.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

9.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.3 Quorum No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

10.4 Vote

10.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

10.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

10.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

10.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Art. 11. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 12. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management**Art. 14. Powers of the board of directors.**

14.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

14.2 When the company is incorporated by a sole shareholder, or if at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

14.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

14.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

14.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 15. Composition of the board of directors.

15.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 14.2 of these articles of association.

15.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 16. Election and removal of directors and term of the office.

16.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity.

16.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

16.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a director.

17.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

17.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

17.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Convening meetings of the board of directors.

18.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile,

electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.

19.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

19.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of directors.

20.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

20.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 22. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

22.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of

undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.2 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 25. Interim dividends. Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 27. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. The law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF, as amended, will determine all matters not governed by these articles of association.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

Thereupon appeared, the following subscriber hereafter mentioned which declared to subscribe and to have fully paid up as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
TRUSTSER S.A., aforementioned	31,000 shares

The thirty one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General meeting of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital has immediately proceeded to a general meeting of the shareholder. The general meeting of the shareholder has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

- Mr Hugo Rock, attorney at law, born on March 14, 1950 in Naples, Italy, professionally residing at Via Turati 29, 20121 Milan, Italy;

- Mr Federico Franzina, chartered accountant, born on April 1, 1961 in Padova, Italy, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg; and

- Mr Guy Harles, attorney at law, born on 4 May 1955, in Luxembourg, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Audix S.A., having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 65.469.

3. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on December 31, 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of the shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 3, rue des Bains, L1212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant le soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trustser S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.916, ici représentée par Monsieur Federico Franzina, expert-comptable, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société, lequel déclare avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination «ALFA 2011 S.A., SPF» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une autre société à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celle-ci.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toutes opérations se rattachant à son objet ou le favorisant, dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont au porteur

Art. 7. Propriété et transfert d'actions.

7.1 Les certificats d'actions au porteur seront signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique si applicable. Ces signatures seront soit manuscrites, ou imprimées, télécopiées soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas, la signature doit être manuscrite. Le certificat d'actions contiendra notamment la date de l'acte constitutif de la société et sa publication, le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, une brève description des apports faits à la Société et les conditions auxquelles ils sont faits, et les avantages particuliers attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle et la commune dans laquelle elle se réunit.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

7.3 Les actions de la Société peuvent seulement être cédées à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

8.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

8.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.4 Les avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doivent contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et seront faits par des annonces insérées deux fois, à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

9.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut/peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

9.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

10.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

10.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

10.4 Vote

10.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

10.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

10.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes

participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Art. 11. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

14.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire, ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique“.

14.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

14.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil d'administration.

15.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 14.2 des présents statuts.

15.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 16. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

16.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale.

16.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

17.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

17.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

17.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

19.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un admi-

nistrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 25. Dividendes provisoires. Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Paiement

A comparu, le souscripteur suivant ci-après mentionné qui a déclaré souscrire et avoir entièrement libéré comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
TRUSTSER S.A., susmentionné	31.000

Les trente et une mille (31.000) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale de l'actionnaire

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'actionnaire. L'assemblée générale de l'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Hugo Rock, avocat, né le 14 mars 1950 à Naples, Italie, demeurant professionnellement à Via Turati 29, 20121 Milan, Italie;
- Monsieur Federico Franzina, expert-comptable, né le 1 avril 1961 à Padoue, Italie, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg; et
- Monsieur Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

2. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Audiex S.A., ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

3. Le mandat des membres du conseil d'administration et commissaire aux comptes se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

4. L'adresse du siège social de la Société est 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au comparant lequel est connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011085235/711.

(110095544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Antenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur est acceptée. Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
ANTENOR S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011098166/16.

(110112151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

APB Certitude B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.068.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098168/10.

(110112393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Arlésienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011098171/12.

(110111887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bucephale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.199.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 février 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles, de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUCEPHALE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011098205/16.

(110111511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Tooway4you Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.733.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Antoine J.J. TIMMERMANS, born in Geertruidenberg (the Netherlands), on April 17th, 1947, residing in B-3690 Zutendaal, Hoogstraat 75, (Belgium),

here represented by Me Sabrina MEKHANE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "TOOWAY4YOU EUROPE S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out the provision of pay television services and related activities.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 15.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing person, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand (1,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. Has been appointed director:

Mr. Antoine J.J. TIMMERMANS, born in Geertruidenberg (the Netherlands), April 17th, 1947, residing in B-3690 Zutendaal, Hoogstraat 75, (Belgium).

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company "DATA GRAPHIC SA", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 42166.

4. The terms of office of the director and the statutory auditor will expire after the annual general meeting of the shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established in L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, c/o Liberty Office Center.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Antoine J.J. TIMMERMANS, né à Geertruidenberg (Pays-Bas), le 17 avril 1947, demeurant à B-3690 Zutendaal, Hoogstraat, 75, (Belgique),

ici représenté par Maître Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "TOOWAY4YOU EUROPE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture des services télévisuels payants et toutes activités connexes.

La société pourra accomplir en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Antoine J.J. TIMMERMANS, né à Geertruidenberg (Pays-Bas), le 17 avril 1947, demeurant à B-3690 Zutendaal, Hoogstraat, 75, (Belgique).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, c/o Liberty Office Center.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011 LAC/2011/29083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090040/354.

(110101186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Arpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.268.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098172/10.

(110112355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011098330/14.

(110112527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Global Finance Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.956.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office set at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.095;

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There exists a company of management of family heritage, abbreviated "SPF", under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Global Finance Sàrl SPF", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and the law of May 11, 2007 on the establishment of a management company of family heritage (hereafter the "Law SPF").

Art. 2. Object.

2.1 The Company's sole corporate object is the acquisition, holding, management and realization of assets consisted of financial instruments (as defined in the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements) and cash and assets of any kind held in account.

2.2 The Company may hold shares in companies without interfering in the management of such companies.

2.3 The Company may not be engaged in any commercial activity.

2.4 The Company shall reserve its units, either to individuals acting in the management of their private assets, or heritage entities acting solely in the interests of the private assets of one or more individuals or to intermediaries acting on behalf of the investors mentioned above.

2.5 The units to be issued will not take part in public offers or admissions to trading of a stock exchange.

2.6 The Company shall take all measures to protect its rights and make all operations of whatever nature which relate to its corporate object or in favour of it, while remaining within the limits set by the Law SPF.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of member(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members, within the limits of the Law. Indeed, units may not be transferred inter-vivo to non-members, unless members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the member(s) if he or they require.

8.3 The ownership of the registered units will result from the registration in the members' register.

Title III. Administration - Management representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a sole manager or a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of member(s).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of member(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Board of managers - Procedure.

11.1 In case of a plurality of managers the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, or telefax, or by email.

11.5 In case of a plurality of managers the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore, the secretary, the secretary pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of member(s).

14.5 The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the member(s) are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the member(s) and the Company represented by him or them, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of member(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members, or the sole manager or the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the member(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the member(s).

18.3 The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the Law SPF.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500.-) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1.400.-).

Resolution of the sole member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is at Luxembourg 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of manager is fixed at 2.
3. The following persons are appointed as managers:
 - Mr. Emmanuel REVEILLAUD, born on 1971, October 10th in La Rochelle (France), residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse,
 - Mrs. Esbelta DE FREITAS, born on 1969, August 30th in Villerupt (France), residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse,
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par devant nous Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute;

A comparu:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., société constituée sous les lois de Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.095 et avec siège social à 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Global Finance Sàrl SPF", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

2.2 La Société pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

2.3 La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale.

2.4 La Société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

2.5 Les titres que la Société émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

2.6 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation**Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associé(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les

responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopieur ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopieurs. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Président intérimaire, le Secrétaire, le Secrétaire intérimaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le(s) associé(s) et la société représentée par le(s) associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société. Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 Octobre 1971, à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - Madame Esbelta DE FREITAS, né le 30 Août 1969, à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- 4) Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30694. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096091/440.

(110108970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**A.H.P. S.A., Société Anonyme,
(anc. AH Participations S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 158.346.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme AH Participations S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 2011, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n°808 du 23 avril 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.346.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline LELIÈVRE, avocate, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Pescatore.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quarante-trois millions neuf cent six mille sept cents (EUR 43.906.700) euros, par l'émission de quatre cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept (438.757) actions nouvelles; Souscription des actions nouvellement émises par apport en nature;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Changement de la dénomination sociale;
4. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions chacune de valeur nominale de cent euros (EUR 100) à un montant de quarante-trois millions neuf cent six mille sept cents (EUR 43.906.700) euros, par l'émission de quatre cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept (438.757) nouvelles actions chacune de valeur nominale de cent euros (EUR 100).

L'ensemble des quatre cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept actions nouvellement émises sont souscrites par Alain Hivelin, né le 8 août 1943 à Casablanca (Maroc), dirigeant d'entreprises, demeurant 4, rue des Marronniers à 75116 Paris (France), représenté par Céline LELIEVRE, en application d'une procuration donnée le 24 juin 2011, à Paris, par apport en nature de sa participation dans la société française BALMAIN S.A. (ci-après «BALMAIN») évaluée à 48.214.980 euros, soit deux millions quatre cent dix mille sept cent quarante-neuf (2.410.749) actions représentant 50,77% des actions de cette dernière, pour un prix total quarante-huit millions deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 48.214.980), dont quarante trois millions huit cent soixante-quinze mille sept cents euros (EUR 43.875.700.-) sont alloués au capital social, la différence entre les actions BALMAIN apportées et la valeur des actions nouvellement émises étant rémunérée par l'inscription de cette différence, soit quatre millions trois cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 4.339.280.-) au compte «dettes envers actionnaire inférieure ou égale à un an» en faveur de Monsieur Alain Hivelin.

L'ensemble des quatre cent trente-huit mille sept cent cinquante-sept actions nouvellement émises ont été intégralement payées par Alain Hivelin par apport en nature des actions qu'il détient dans la société BALMAIN, de telle sorte que le montant total de quarante-huit millions deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 48.214.980) est à la disposition de la Société, la différence ayant été imputée sur le compte «dettes envers actionnaire inférieure ou égale à un an» en faveur de Monsieur Alain Hivelin, comme il a été attesté au notaire instrumentant.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises agréée, la société à responsabilité limitée dénommée "L'Alliance Révision S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46 498, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie.”

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En relation avec la résolution précédente, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quarante-trois millions neuf cent six mille sept cents euros (EUR 43.906.700) représenté par quatre cent trente-neuf mille soixante-sept (439.067) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à prendre à la majorité la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions neuf cent six mille sept cents euros (EUR 43.906.700) à cinquante millions euros (EUR 50.000.000), par la création et l'émission de soixante mille neuf cent trente-trois (60.933) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission d'actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.».

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en A.H.P. S.A.

Quatrième résolution

En relation avec la résolution précédente, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est établi une société anonyme, sous la dénomination A.H.P. S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglais; à la demande de cette même partie, la version française prévaudra en cas de différences entre la version française et la version anglaise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English version:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June;

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AH Participations S.A., a société anonyme (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.346, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 17 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 April 2011, number 808.

The meeting was opened with Ms Corinne PETIT, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, in the chair, who appointed as secretary Mr Raymond THILL, Maître en droit, residing at the same address.

The meeting elected as scrutineer Maître Céline LELIEVRE, lawyer, professionally residing, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000) to forty-three million nine hundred and six thousand seven hundred Euro (EUR 43.906.700.-) through the issue of four hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-seven ordinary shares; subscription of ordinary shares through a contribution in kind;

2. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association;

3. Change of the name of the Company;

4. Subsequent amendment to article 1 of the articles of association;

5. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital from its current value of thirty-one thousand euro (EUR 31.000), represented by three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, up to forty-three million nine hundred and six thousand seven hundred Euro (EUR 43.906.700.-) through the issue of four hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-seven (438.757) new ordinary shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

All of the four hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-seven new ordinary shares have been subscribed by Monsieur Alain HIVELIN, born on 8 August 1943 in Casablanca (Marocco), company director, residing at 4, rue des Marronniers in 75116 Paris (France), here represented by Céline LELIEVRE, by virtue of a proxy given on 24 June 2011, in Paris, by a contribution in kind of his shareholding in the French company called BALMAIN S.A. (“BALMAIN”), i.e. two million four hundred and ten thousand seven hundred forty-nine (2.410.749) shares, representing 50,77% of the shares of the latter for a total price of forty-eight million two hundred and fourteen thousand nine hundred and eighty Euro (EUR 48.214.980.-), among which forty-three million eight hundred and seventy-five thousand and seven hundred euro (EUR 43,875,700.-) are allocated to the share capital, the difference between the value of the contributed BALMAIN shares and the value of the new ordinary shares issued being compensated by the registration of the difference, i.e. four million three hundred thirty-nine thousand two hundred and eighty euro (EUR 4,339,280.-), in the account “debt towards shareholders of a duration inferior or equal to one year” in favour of Mr. Alain Hivelin.

All of the four hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-seven new shares have been fully paid up by Alain Hivelin, aforementioned, by a contribution in kind of the participation that he holds in the company BALMAIN, so that the total amount of forty-eight million two hundred and fourteen thousand nine hundred and eighty Euro (EUR à 48.214.980) is at the disposal of the Company, the difference being allocated to the account “debt towards shareholders of a duration inferior or equal to one year” in favour of Mr. Alain Hivelin, as it has been shown to the undersigned notary.

This contribution in kind was subject to a special report drawn up by a «réviseur d’entreprises agréée» the company called “L’Alliance Révision S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg B n°46498,

which report drawn up in accordance with article 26-1 of the law of August 10, 1915, as modified by the law of April 24, 1983, concludes that:

On the basis of the work carried out by us and described above and the documents that we have received, we conclude as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie.”

Such report will remain attached to the present deed to be to be formalised together with the present deed.

Second resolution

In relation to the first resolution, the shareholder resolves to modify article 5 of the articles of association of the Company.

Article 6 shall then read as follows:

“The subscribed share capital is set at 43.906.700.-EUR (forty-three million nine hundred and six thousand seven hundred Euro) consisting of 439.067 (four hundred thirty-nine thousand sixty-seven) shares with a par value of EUR 100.- (hundred Euro) each.

The Board of Directors or the Sole Director of the Company, as the case may be, is authorized to take a majority decision to increase the share capital from its current value of forty-three million nine hundred and six thousand seven hundred Euro (EUR 43.906.700), up to fifty million Euro (EUR 50,000,000), through the creation and issue of sixty thousand and nine hundred thirty-three shares (60.933) with a par value of hundred Euro (EUR 100) each, having the same rights and benefits as the existing shares.

Accordingly, the Board of Directors or the Sole Director of the Company, as the case may be, is authorized to increase the capital in one or more times, by successive blocks or by issuing shares through the conversion of convertible bonds into shares representing the share capital.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director of the Company, as the case may be, is authorized to offer convertible bonds in the form of bearer bonds or otherwise, under any denomination whatsoever, and payable in any currency either.

The Board of Directors or the Sole Director of the Company shall determine the nature, price, interest rate, the conditions of issue and repayment and any other conditions relating thereto.

These authorizations are valid for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Following each increase of capital within the limits of the authorized capital, and duly recorded in legal form, the first paragraph of this article will be amended to tally with the occurred increase; such amendment will be duly certified by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, as the case may be, or any other person appointed for their purposes.

The subscribed capital and authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of association except that the preferential rights to subscription of the shareholders with respect to the issue of new shares have to be respected under all circumstances, even in case of contribution in kind.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of Luxembourg laws.”

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company into A.H.P. S.A.

Fourth resolution

In relation to the first resolution, the shareholder resolves to modify article 1 of the articles of association of the Company.

Article 1 shall then read as follows:

A "public limited company" (société anonyme), is hereby established under the name of A.H.P. S.A. (hereinafter the "Company"). The Company may have one (1) or several shareholders. The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution, bankruptcy of the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution.».

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Signé: C. Petit, R. Thill, C. Lelièvre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29223. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098159/237.

(110112024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATARES LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011098176/11.

(110112235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ATIKEN LUX INVEST S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011098177/11.

(110112233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Avanza Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.812.178,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098178/11.

(110111594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

AXLU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 149.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098179/10.

(110111977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Barena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.723.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2794 du 20 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098181/15.

(110111322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Barena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.723.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2794 du 20 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098182/15.

(110112399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 15 juin 2011 no L110092527) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un membre du directoire

Référence de publication: 2011098183/12.

(110112265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.914.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 16 juin 2011 no L110092627) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un membre du Directoire

Référence de publication: 2011098184/12.

(110112258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.135.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 16 juin 2011 no L110092638) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011098185/12.

(110112247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BtoBe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.575.

Les comptes annuels au 31/01/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011098188/12.

(110111538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.581.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098189/10.

(110112361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Event & Travel Blenders, Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.073.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 16 juin 2011

L'Assemblée décide de procéder au remplacement de Monsieur Hubert CULOT et Madame Karin CLETTE en tant qu'administrateurs.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

- Madame Gaëlle Laizé, domiciliée en France, 2 me Henri Barbusse, F-54 800 JOUAVILLE, Administrateur;
- Madame Nathalie Luyckx, domiciliée en Belgique, 30 Eikenstraat, B-2550 KONTICH, Administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prennent cours ce jour pour se terminer lors de l'Assemblée Générale de 2013.

En outre, il est décidé de procéder au remplacement du commissaire, Monsieur Jean CULOT.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Timothy GHYSSAERT, domicilié à 30, eikenstraat, B-2550 KONTICH. Le mandat du commissaire nommé prend effet avec l'exercice ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer lors de l'Assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099271/20.

(110113152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

BRAPF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 156.834,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.093.

Les comptes abrégés de dissolution au 27 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRAPF Japan S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011098201/13.

(110112072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bulgarian Acquisition Company V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.748.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098190/10.

(110112360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 7.648.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge TONDU
Président du Directoire

Référence de publication: 2011098191/11.

(110111458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bartalli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.866.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTALLI S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011098192/11.

(110111494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Belconnfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.220.

Le 8 juillet 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société BELCONNFIN S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011098194/12.

(110111773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bellevue Cannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 145.012.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098195/10.

(110112210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Blue Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.348.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098196/10.

(110112047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098197/11.

(110112131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bouquet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 153.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098199/9.

(110111922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BRVT Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098203/10.

(110111419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

FSA Faïencerie Services Administratifs, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 103.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FSA, Faïencerie Services Administratifs S.à r.l.

Bernard & Associés, société civile

Eric Bernard

Associé

Référence de publication: 2011098347/14.

(110112066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BRVT Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098204/10.

(110111434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bucephale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.199.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUCEPHALE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011098206/11.

(110111514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bufo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098207/9.

(110112515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098209/10.

(110112168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 30 mai 2011

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011098377/14.

(110112128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098212/10.

(110112542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Carena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.725.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2794 du 20 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098213/15.

(11011343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Orion Immobilien Christine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.300,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.592.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Sains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Christine S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103672/29.

(110118536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Carena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.725.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2794 du 20 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098214/15.

(110112459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.634.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Brice Carlot, avec adresse au 41, Avenue George V, 75008 Paris, France, de son mandat de Gérant, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098217/12.

(110111272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Il résulte de l'assemblée générale tenue ordinairement en date du 30 mai 2011 la décision suivante:

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011098379/14.

(110112130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.935.452,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.635.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Brice Carlot, avec adresse au 41, Avenue George V, 75008 Paris, France, de son mandat de Gérant, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098218/12.

(110111273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098219/11.

(110111597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cipio Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011098220/10.

(110111311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 211.950,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 127.178.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mai 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur A;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011099872/21.

(110113123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Climona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 124.819.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011

- que Monsieur Joeri STEEMAN demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée à la place de Monsieur Christophe JASICA, gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Frederik ROB
Gérant

Référence de publication: 2011098222/15.

(110111329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Commerzbank Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2011098223/11.

(110111585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

CEE S.A., Comptoir Electrique d'Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 139.175.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2010

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) La démission du mandat de commissaire aux comptes en date du 29 décembre 2010 de la société G.S.L. Fiduciaire S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 134 601.

2) La nomination de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 156 639 en tant que commissaire aux comptes au 30 décembre 2010 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Signature.

Référence de publication: 2011098225/17.

(110111776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.238.180,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098229/11.

(110111397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starwood Energy POD Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.375.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149 375, incorporated by deed enacted on November 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2454, page 117750 on December 17, 2009.

The meeting is presided by Flora Gibert private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Sara Lecomte, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, each of them of CAD 44 (forty four Canadian Dollars), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.";

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company, from "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l." into "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille onze, le treize juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149 375, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2454, page 117750 du 17 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de CAD 44,- (quarante quatre dollars canadiens) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.";

2.- Modification de l'article 2 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Starwood Energy POD Holdings S.à r.l." en "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l.".

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2011 Relation: LAC/2011/32564. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102847/89.

(110116899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

ComLux Furniture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.985.

Les comptes annuels pour la période du 21 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098226/12.

(110112348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.238.180,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098230/11.

(110111398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.904.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/11.

Signature.

Référence de publication: 2011098232/10.

(110111506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cadasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.377.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 juillet 2011

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

FIDUO (anciennement Mazars)

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2011098233/13.

(110111878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cadasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.377.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO (anciennement Mazars)

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2011098234/11.

(110111879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Café Angel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 83.209.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098235/10.

(110112462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Café Caramba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.946.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098236/10.

(110112464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Camden Town Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.097.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098237/9.

(110112513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.